

*Centre de Formation*

**Durée**

3,00 jour(s)  
21:00 heures

**Public**

La formation s'adresse à tout intervenant travaillant sur l'installation industrielle d'un CNPE et devant renouveler son habilitation HN2

**Objectifs de la formation**

- S'assurer de la mise en œuvre de la culture sûreté en lien avec la protection des intérêts lors d'une intervention
- Mettre en œuvre et faire mettre en œuvre les dispositions spécifiques aux interventions sur des Éléments Importants pour la Protection des intérêts en lien avec la Sûreté nucléaire (EIPS)
- Garantir le respect par leur équipe des dispositions en appliquant les dispositions décrites dans l'analyse de risques de son chantier: incendie, sécurité générale, assurance de la qualité, environnement.

**Programme**

- La politique de protection des intérêts
- La culture sûreté nucléaire
- Le Recueil de Prescriptions du Personnel
  - Incendie - Explosion
  - Environnement
- Les règles d'assurance de la qualité pour Chargé de Travaux et/ou contrôleur technique : NT 85-114
- Les arrêts de tranche
- La qualification des matériels aux conditions accidentelles
- Les risques liés aux DMP, MTI et FME
- Les requalifications
- La mise en situation sur chantier-école portant sur l'ensemble des domaines précités

**Méthodes et supports**

- Progression pédagogique par objectifs
- Méthode participative
- Alternance de séquences théoriques et d'exercices pratiques
- Chantier-école possédant l'agrément EDF

**Prérequis**

1. Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
2. Être en possession d'un certificat SCN 2 (formation initiale ou recyclage) en cours de validité
3. Être en possession d'un certificat CSQ (formation initiale ou recyclage) en cours de validité